YERRES

Finances, Contrôle de Gestion et Subventions
N° tél. : 01.69.49.76.22
N/Réf. : OC/VA/SC

DECISION N°2022/080

OBJET : Régie de recettes pour l'encaissement des produits des travaux d'impression et de reprographie réalisés par l'imprimerie municipale pour les associations Yerroises : ouverture d'un compte de dépôts de fonds au Trésor public

Le Maire de la Commune de Yerres,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-22, et les articles R.1617-1 à R.1617-18,

VU la délibération n° 2020/05/006 du Conseil Municipal de la Commune de Yerres en date du 23 mai 2020 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L.2122-22 du CGCT,

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22,

VU le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

VU la décision n° 96/19 du 26 février 1996 instituant une régie de recettes pour l'encaissement des produits des travaux d'impression et de reprographie réalisés par l'imprimerie municipale pour les associations Yerroises,

CONSIDERANT qu'il convient d'ouvrir un compte de dépôts de fonds au Trésor public,

VU l'avis du Chef de Service Comptable de Yerres en date du 17 mars 2022,

D E C I D E

Article 1er : d'ouvrir un compte de dépôts de fonds au Trésor public (DFT net).

Article 2 : Les autres dispositions non modifiées par la présente restent valables et inchangées.

Article 7 : Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Chef de Service Comptable sont chargés de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- à Monsieur le Chef de Service Comptable,
- au régisseur titulaire,
- aux mandataires.

Fait à Yerres, le 18 mars 2022

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne)

Le Maire,
Conseiller Départemental,

Olivier CLODONG

Accusé de réception en préfecture
091-219106911-20220318-2022-80-AU
Date de télétransmission : 29/03/2022
Date de réception préfecture : 29/03/2022